RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le 01/12/2022
ID : 038-213802853-20221118-20221118_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 novembre 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, BOCQUERAZ Nathalie, FAURE Nicole, FIAT Julien, FIAT Béatrice, GALL Philippe, GARDEN Noël, GUINARD Gilles, Christophe PROUVOST

Représenté : 1 RUET Christophe par GUINARD Gilles

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20221118 - 09 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE PARC DES ECRINS

La convention avec le Parc national des Ecrins est arrivée à échéance.
Nous vous proposons de signer la nouvelle convention entre le Parc des Ecrins et la commune d'Ornon pour les années 2022 à 2024.
Cette convention a pour but de mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux orientations et objectifs de la charte du Parc national des Ecrins, tel qu'il est décrit dans le tableau de l'annexe 1.

Cette convention n'a aucune incidence financière, mais un accompagnement pour réaliser les actions précitées dans la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE